

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **15 (1897)**

Heft 97

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Abonnements:

(inkl. Porto)
Schweiz: Jährlich Fr. 6, 2^{tes} Semester Fr. 3. — Ausland: Jährlich Fr. 22, 2^{tes} Semester Fr. 12.
In der Schweiz kann nur bei der Post abonniert werden; im Ausland auch durch Postmandat an die Administration des Blattes in Bern.
Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Abonnements:

(Port compris)
Suisse: un an fr. 6, 2^e semestre fr. 3. Etranger: un an fr. 22, 2^e semestre fr. 12.
On s'abonne, en Suisse, exclusivement aux offices postaux; à l'étranger, aux offices postaux ou par mandat postal à l'Administration de la feuille, à Berne. Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint in der Regel täglich und wird mit den Abendzügen verschickt.	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.	Paraît, dans la règle, tous les jours, et est expédiée par les trains du soir.
Insertionspreis: Halbe Spaltenbreite 30 Cts., ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile. Bei grösseren Anträgen entsprechender Rabatt. Inserate werden von der Administration des Handelsamtsblattes in Bern, sowie von den Annoncen-Agenturen angenommen.		Prix des annonces: La petite ligne 30 cts., la ligne de la largeur d'une colonne 50 cts. Rabais pour ordres d'une certaine importance. Les annonces sont reçues par l'Administration de la feuille, à Berne, et par les Agences de publicité.	

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque cantonale vaudoise, à Lausanne.

Amtlicher Teil. — Partie officielle.

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale.

Bern — Berne — Berna

Bureau Biel.

1897. 1. April. Die Kommanditgesellschaft unter der Firma **Blaser & Cie** in Biel (S. H. A. B. Nr. 272 vom 27. Dezember 1892) hat sich infolge Todes der unbeschränkt haftenden Gesellschafterin Witwe Elise Blaser, geb. Renfer, aufgelöst; die Firma ist erloschen. Aktiven und Passiven gehen über an die Kollektivgesellschaft unter der Firma «Blaser & Cie» in Biel.

Inhaber der Kollektivgesellschaft unter der Firma **Blaser & Cie** in Biel sind Elise Blaser, von Lauperswyl und Biel, und Marie Blaser, von Lauperswyl und Biel, beide wohnhaft in Biel. Die Gesellschaft beginnt mit der Eintragung ins Handelsregister und übernimmt Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «Blaser & Cie». Natur des Geschäftes: Baumwollenwarenhandlung. Geschäftslokal: Untergasse 58.

1. April. Inhaber der Firma **N. Schmoll** in Biel ist Naphtalie Schmoll, von Belfort, wohnhaft in Biel. Natur des Geschäftes: Uhrenfabrikation. Geschäftslokal: Friedhofweg 18.

1. April. Der Verein **Schützengesellschaft von Biel** in Biel (S. H. A. B. Nr. 128 vom 31. Mai 1893; Nr. 231 vom 17. September 1895, und Nr. 83 vom 23. März 1896) hat an Stelle des ausgeschiedenen Fritz Schneider als Sekretär gewählt den Abraham Fankhauser in Biel.

Bureau de Saingelégier (district des Franches-Montagnes).

1^{er} avril. Le chef de la maison **Louis Claude**, à Beaugregard, commune des Bois, est Louis Claude, originaire des Bois, demeurant à Beaugregard, dite commune. Genre de commerce: Commerce de bois. Bureaux: A Beaugregard.

Schaffhausen — Schaffhouse — Sciaffusa

1897. 2. April. Die Firma **Christ. Stamm, mech. Werkstätte** in Schleithelm (S. H. A. B. Nr. 96 vom 26. Juni 1883, pag. 768) ist infolge Todes des Inhabers erloschen.

Appenzell A.-Rh. — Appenzell-Rh. ext. — Appenzello est.

1897. 22. März. Die Firma **L. Tobler-Gimmel** in Heiden (S. H. A. B. Nr. 91 vom 2. Oktober 1886, pag. 640) ist infolge Verkaufs des Geschäftes erloschen.

23. März. Inhaber der Firma **Walther Joller** in Heiden ist Walther Joller, von Dallenwyl (Unterwalden), wohnhaft in Heiden. Natur des Geschäftes: Schuh-, Leder- und Schäftehandlung und Schuhmacherei. Geschäftslokal: Nr. 404 im Dorf.

Granbünden — Grisons — Grigioni

1897. 23. März. Die Firma **Geb Brüder Engel** in Chur (S. H. A. B. 1892, pag. 880) ist infolge Verkaufs des Geschäftes erloschen.

Inhaber der Firma **Ursina Squinobal-Rungger** in Chur ist Witfrau Ursina Squinobal-Rungger, von Gressoney (Piemont), wohnhaft in Chur. Diese Firma hat das Geschäft der erloschenen Firma «Geb Brüder Engel» ohne Aktiven und Passiven unterm 1. März 1897 übernommen. Natur des Geschäftes: Mehl- und Spezereihandlung. Geschäftslokal: Poststrasse Nr. 294.

31. März. Die Firma **J. Fr. Zwicky's Wwe.** in Malans (S. H. A. B. 1896, pag. 1088) ist infolge Abtretung des Geschäftes an die neue Firma «J. Fried. Zwicky's Wwe. & Cie» erloschen.

Witfrau Louise Zwicky, geb. Brunschweiler, und deren Kinder Johann Friedrich, Augusta und Marie Zwicky, alle von Bilten (Glarus), wohnhaft in Malans, haben unter der Firma **J. Fried. Zwicky's Wwe. & Cie** in Malans eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche mit der Eintragung ins Handelsregister begonnen und Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «J. Fr. Zwicky's Wwe.» übernommen hat. Zur Vertretung der Gesellschaft sind nur Witfrau Louise Zwicky, Johann Friedrich und Augusta Zwicky berechtigt. Natur des Geschäftes: Mech. Baumwollzwirnerei, Ellen- und Kurzwarenhandlung.

31 marzo. Enrichetta Scartazzini-Baltresca, di Promontogno e domiciliata in Promontogno, è proprietaria unica della casa **E. Scartazzini-Baltresca**, in Promontogno. Genere di commercio: Coloniali, comestibili, spirituosità.

31. März. Inhaber der Firma **Josephine Maissen-Disch** in Rabus, welche am 15. März 1897 entstanden ist, ist Josephine Maissen-Disch, von Rabus und wohnhaft in Rabus. Natur des Geschäftes: Bazar. Geschäftslokal: Wohnhaus zur Baufabrik Rabus.

31. März. Die Genossenschaft unter der Firma **Bauernverein Maienfeld** in Maienfeld (S. H. A. B. 1888, pag. 271; 1889, pag. 635) hat in ihrer Generalversammlung vom 13. Dezember 1896 und 30. Januar 1897 den Vorstand wie folgt neu bestellt: Präsident Johann Tanner; Aktuar Christian Schnell; Kassier Anton Nigg z. Löwen.

31. März. Aus der Kollektivgesellschaft **Hegner, Lanicca & Cie** in Chur (S. H. A. B. 1896, pag. 967) ist der Gesellschafter Christian Lanicca infolge Ablebens ausgetreten. An dessen Stelle ist Witfrau Clara Lanicca-Brunett in die Firma eingetreten ohne Vertretungsbefugnis.

31. März. Nachstehende Firmen sind von Amteswegen gestrichen worden:

Infolge Konkurses:
Hrch Gartmann & Cie in Liquidation in Conters i. O. mit Zweigniederlassung in Alveneu-Dorf (S. H. A. B. 1896, pag. 381).

Infolge Insolvenzerklärung:
Jacob Senn in Cazis (S. H. A. B. 1895, pag. 972).

Thurgau — Thurgovie — Thurgovia

1897. 31. März. Die Firma **Robert Studach** in Weinfelden (S. H. A. B. Nr. 33 vom 10. Februar 1893, pag. 133) ist infolge Todes des Inhabers erloschen.

Inhaberin der Firma **Robert Studach's Wwe** in Weinfelden, welche Aktiven und Passiven der erstern übernimmt, ist Witwe Ida Studach, geb. Straub, von Altstätten (St. Gallen), wohnhaft in Weinfelden. Möbelhandlung und Aussteuergeschäft.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau de Morges.

1897. 31 mars. Dans son assemblée générale du 15 décembre 1896, la **Société de fromagerie de Monnaz** (F. o. s. du c. des 18 mars 1889, n° 46, page 255, et 19 août 1895, n° 210, page 880), association dont le siège est à Monnaz, a procédé au renouvellement de son comité et a élu: Albert Dumuid, caissier-vice-président; Samuel Rochat, secrétaire; Edouard de Freudenreich a été confirmé dans ses fonctions de président. Tous les membres du comité sont domiciliés à Monnaz.

31 mars. La raison **Alexis Collet**, à Vullierens (F. o. s. du c. du 18 octobre 1894, n° 228, page 937), est radiée ensuite de renonciation volontaire du titulaire et de départ de ce dernier.

Bureau de Nyon.

31 mars. La société en nom collectif **Berger et Genevay**, à Nyon (F. o. s. du c. du 11 janvier 1897, n° 7, page 25), est dissoute à dater du 1^{er} mars écoulé. Cette raison est en conséquence radiée. L'actif et le passif sont repris par Fritz Berger, de Spiez (Berne), domicilié à Nyon, qui est le chef de la maison **F. Berger**, à Nyon. Genre de commerce: Epicerie, droguerie, vernis et couleurs. Magasin: Rue du Marché.

Bureau d'Orbe.

1^{er} avril. La raison **Vincent Magnenet-Marmet**, à Orbe (F. o. s. du c. du 27 février 1883), est radiée ensuite du décès du titulaire.

Bureau de Vevey.

30 mars. La raison **Cycle-Hall Percival Desplands**, dont le siège est à Lausanne (F. o. s. du c. du 5 juillet 1895, n° 172, page 723), fait inscrire qu'elle a établi à Montreux une succursale avec le genre de commerce suivant: Commerce de vélocipèdes et accessoires et vélodrome de Montreux. Magasin: A la Rouvenaz (Montreux). La succursale est gérée par le chef de la maison.

31 mars. Le chef de la maison **Alph. Curtin**, à Territet, est Alphonse, fils de feu Charles-Elie Curtin, de Genève, domicilié à Territet. Genre de commerce: Vins de Villeneuve.

Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de Môtiers (district du Val-de-Travers).

1897. 1^{er} avril. La raison de commerce **Gottf. Huber**, à Couvet (F. o. s. du c. du 14 février 1883, II^e partie, n° 20, page 148), est radiée d'office ensuite de faillite.

Bureau de Neuchâtel.

31 mars. Alfred Bourquin, à Neuchâtel, directeur-divisionnaire pour toute la Suisse, de **La Garantie Fédérale**, société d'assurances en mutualité, à cotisations fixes, contre la mortalité du bétail et des chevaux, ayant son siège social à Paris, 38, rue des Bourdonnais, inscrite au registre du commerce, bureau de Neuchâtel, le 15 mars 1887 (F. o. s. du c. du 19 mars 1887, page 214), faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés le 1^{er} décembre 1896, par le directeur général de la «Garantie Fédérale», donne procuration à Robert Aeschlimann, de Rüderswyl (Berne), chef de bureau, domicilié à Neuchâtel.

Genf — Genève — Ginevra

1897. 30 mars. La société en nom collectif **Asper frères**, à Genève (F. o. s. du c. du 13 février 1883, n° 19, page 140), est déclarée dissoute dès le 1^{er} avril 1897.

La maison est continuée, dès cette date, avec reprise de l'actif et du passif, sous la raison **Hans Asper**, à Genève, par l'associé Jean, soit Hans Asper, de Zurich (Ville), domicilié à Plainpalais. Genre d'affaires: Reliure, dorure et fabrique de registres. Ateliers et bureau: 4, Rue Petitot.

30 mars. La société dite **Société de Lecture**, ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. des 9 avril 1885, n° 41, page 269, et 10 avril 1890, n° 49, page 292), a, dans son assemblée du 29 janvier 1897, et dans sa réunion de comité du 15 février suivant, renouvelé le bureau de son comité, et a nommé Augustin de Candolle, président, et Victor van Berchem, secrétaire du comité.

Compte de profits et pertes de la Banque cantonale vaudoise à Lausanne, et ses agences pour l'exercice 1896.

Doit
Charges

(Sauf ratification réglementaire.)

Avoir
Produits

		I. Frais d'administration.					
	30,802	85	Indemnités aux membres de l'administration, non compris les tantièmes.				
	145,052	80	Appointements et gratifications des employés et surnuméraires.				
	121,291	01	Commissions aux agents.				
	1,180	15	Assurance et entretien du bâtiment de la banque.				
	3,942	10	Assurance et entretien des immeubles destinés à l'hôtel de la banque.				
	6,000	—	Location.				
	3,957	—	Chauffage, éclairage, service et surveillance.				
	12,723	47	Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements, formulaires, etc.).				
	30,767	02	Ports, dépêches, frais de concordat, frais judiciaires, etc.				
358,427	2,710	80	Frais de confection de billets de banque.				
			II. Impôts.				
	11,997	10	Impôt fédéral sur billets de banque.				
	72,000	—	Impôt cantonal sur billets de banque.				
136,898	33,848	90	Autres impôts cantonaux.				
	19,047	44	Impôts communaux.				
			III. Intérêts débiteurs.				
			<i>a. Sur engagements en comptes courants.</i>				
	8,430	01	A comptes de banques d'émission et correspondants.				
	156,534	92	A comptes courants créanciers.				
	14,021	69	A consignations judiciaires.				
			<i>b. Sur engagements d'autre nature.</i>				
			Sur engagements à terme (bons de dépôts à terme et obligations):				
	1,279,688	48	Intérêts et coupons payés.				
	102,446	15	Intérêts et coupons échus non perçus.				
	728,777	75	Prorata d'intérêts au 31 décembre 1896.				
	2,110,912	38					
	769,503	45	A déduire: Prorata d'intérêts, intérêts et coupons non perçus de l'exercice précédent.				
1,321,408		93					
			<i>c. Sur divers:</i>				
1,520,922	20,527	10	Escompte bonifié sur billets à ordre.				
			IV. Pertes et amortissement.				
	219,988	27	Sur effets escomptés sur la Suisse.				
	14,523	44	» papier commercial.				
	313,422	50	» avances sur nantissement.				
	4,544	20	» créances sans engagement par lettre de change.				
	5,968	99	» comptes courants débiteurs.				
	32,238	30	» effets publics.				
	7,609	60	» créances hypothécaires.				
	1,186	80	» propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque.				
767,974	18,542	69	Ecart entre le pair et le cours des effets italiens.				
	150,000	—	Allocation à la réserve pour pertes éventuelles.				
			VI. Bénéfice net.				
815,468		84	Bénéfice net de l'exercice 1896.				
			I. Produit du compte d'effets de change.				
			Effets escomptés sur la Suisse:				
			Intérêts perçus et commissions	639,791	22		
			Réescampte de l'exercice précédent à 4 1/2 %	82,216	20		
				722,007	42		
			A déduire: Réescampte au 31 décembre 1896 à 4 1/2 %	88,994	70	633,012	72
			Papier commercial suisse et étranger:				
			Intérêts perçus, commissions et bénéfice sur les cours	279,603	20		
			Réescampte de l'exercice précédent à 3 1/2 % et 4 3/4 %	29,147	50		
				308,750	70		
			A déduire: Réescampte au 31 décembre 1896 à 4 % et 4 3/4 %	29,399	70	279,351	—
			Avances sur nantissement:				
			Intérêts perçus et commissions	250,791	90		
			Réescampte de l'exercice précédent à 4 1/4 %	47,457	75		
				298,249	65		
			A déduire: Réescampte au 31 décembre 1896 à 4 1/4 %	25,121	65	273,128	—
			Effets à l'encaissement:				
			Produit d'encaissements, etc.			29,994	41
						1,215,486	13
			II. Intérêts créanciers et commissions.				
			<i>a. Sur créances en comptes courants.</i>				
			Des banques d'émission et correspondants	21,269	60		
			Des comptes courants débiteurs	536,001	08		
			Commissions sur comptes courants créanciers	32,293	20		
			Intérêts débiteurs sur comptes de virements et de chèques	303	44		
			<i>b. Sur autres créances et placements.</i>				
			De créances sans engagements par lettre de change:				
			Intérêts et commissions perçus	419,694	80		
			Réescampte de l'exercice précédent à 4 3/4 %	135,633	—		
				555,327	80		
			A déduire: Réescampte au 31 décembre 1896 à 4 3/4 %	150,468	20	404,859	60
			De placements hypothécaires de toute nature:				
			Intérêts perçus	493,384	98		
			Intérêts échus et non payés à la fin de l'exercice	122,309	75		
			Prorata d'intérêts au 31 décembre 1896	220,539	82		
				836,234	55		
			A déduire: Prorata d'intérêts, intérêts échus et non payés de l'exercice précédent	286,544	98	549,689	57
			D'effets publics:				
			Intérêts perçus sur les fonds publics propres	446,320	65		
			Bénéfice sur les cours des fonds publics propres	177,149	27		
			Intérêts sur titres constituant le fonds de réserve statutaire	111,387	50		
				734,857	42		
			Commissions, etc., sur l'achat et la vente pour compte de tiers	15,097	94	749,955	36
						2,294,971	85
			III. Produit des immeubles.				
			De l'ancien bâtiment de la banque	6,918	—		
			Des immeubles destinés à l'hôtel de la banque	5,615	55		
			D'autres propriétés foncières	10,098	29	22,631	84
			IV. Droits et indemnités.				
			Droits de garde et gestion sur dépôts de titres et objets de valeur, etc.			38,908	78
			V. Produits divers.				
			Du mobilier non destiné à l'usage de la banque			2,333	90
			VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.				
			Sur effets escomptés sur la Suisse	6,131	16		
			» papier commercial	1,816	75		
			» effets sur l'étranger	1,293	—		
			» avances sur nantissement	4,112	—		
			» comptes courants débiteurs	7,792	34		
			» créances sans engagement par lettre de change	464	82		
			» obligation hypothécaire	4,444	35	26,054	42
						3,599,686	92
3,599,686		92					

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque cantonale vaudoise pour l'exercice 1896.

Répartition statutaire des bénéfices (article 70 des statuts).

Lorsque le bilan de la banque est définitivement arrêté par le conseil général, il est payé aux actionnaires, si le résultat le permet, un intérêt de 4 %, soit fr. 20 par action.

Le surplus des bénéfices acquis est réparti comme suit:

Si le fonds de réserve est inférieur à un million:

- 45 % aux actionnaires.
- 47 % au fonds de réserve.
- 5 % au personnel de l'établissement.

Si le fonds de réserve est de un million ou plus:

- 80 % aux actionnaires.
- 15 % au fonds de réserve.
- 5 % au personnel de l'établissement.

Si le fonds de réserve est de trois millions ou plus:

- 5 à 10 % au fonds de réserve.
- 5 à 10 % au personnel de l'établissement.
- Le surplus aux actionnaires.

Si le fonds de réserve s'élève à quatre millions:

- 5 à 10 % au personnel de l'établissement.
- Le surplus aux actionnaires.

Les bénéfices de l'exercice 1896 s'élèvent à fr. 815,468. 84

Le conseil général de notre établissement, dans sa séance du 29 mars 1897, a décidé de les répartir comme suit:

Dividende 4 % soit fr. 20 sur 24,000 actions	fr. 480,000. —
Superdividende 2 % soit fr. 10 sur 24,000 actions	» 240,000. —
A la réserve statutaire	» 25,000. —
A la réserve pour l'hôtel de la Banque	» 50,468. 84
Au personnel de l'établissement	» 20,000. —
	fr. 815,468. 84

Bilan annuel de la Banque cantonale vaudoise à Lausanne, et ses agences au 31 décembre 1896.

Actif

(Sauf ratification réglementaire.)

Passif

Actif		Passif	
I. Caisse.			
	4,800,000	Couverture des billets en espèces ayant cours légal.	
	8,599	Dépôt au bureau central.	
	216,505	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.	
	5,025,104	Encaisse légale.	
	366,750	Propres billets (voir annexe n° 1).	
	646,300	Billets des autres banques d'émission suisses.	
	70,885	Billets étrangers.	
6,109,815	775	Monnaies d'appoint et monnaies étrangères.	
II. Créances à courte échéance.			
		(Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)	
	769,697	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.	
	968,495	Correspondants débiteurs.	
	1,245,478	Comptes courants entre la banque principale et ses agences.	
		Divers:	
	50,704	68 Coupons.	
	34,231	15 Valeurs en commission.	
3,104,054	99	35,447	30 Formules timbrées.
III. Créances sur effets de change.			
		Effets escomptés sur la Suisse:	
		4,717,880	75 échus dans les 30 jours.
		8,827,982	15 " entre 31 et 60 "
		2,916,083	30 " " 61 et 90 "
		2,106,748	65 " après 90 "
13,068,144	85		
		Papier commercial:	
		Suisse	Etranger
		2,736,803	51 échus dans les 30 jours
		1,712,866	90 " entre 31 et 60 "
		1,275,768	05 " " 61 et 90 "
		415,255	90 " après 90 "
6,287,456	16	6,140,694	36 " " " " "
			96,761
		Avances sur nantissement:	
		2,687,338	— échus dans les 30 jours.
		509,755	— " entre 31 et 60 "
		1,054,245	— " " 61 et 90 "
		712,255	— " après 90 "
24,974,650	52		
		705,456	51 Effets à l'encaissement.
IV. Autres créances à terme.			
		(Disponibles après 8 jours.)	
		11,219,634	43 Comptes courants débiteurs avec crédit couvert.
		400,799	95 Comptes courants, créanciers momentanément débiteurs.
		3,764,479	— Créances sans engagement par lettre de change, avec garantie.
32,241,967	31	11,857,053	93 Créances hypothécaires de toutes sortes.
V. Placements à terme indéfini.			
		429,302	90 Actions
		8,254,266	— Obligations
		3,250,000	— Obligations, constituant le fonds de réserve statutaire
		11,933,568	90 Effets publics.
		283,434	60 Propriétés foncières, non destinées à l'usage de la banque.
		2,275,244	60 Liquidations et soldes.
14,493,579	50	1,332	— Divers. (Polices d'assurance sur la vie, rachetées.)
VII. Placements fixes.			
		280,875	55 Immeubles à l'usage de la banque.
		2,000	— Mobilier à l'usage de la banque.
332,875	55	49,500	— Divers. (Mobilier non destiné à l'usage de la banque.)
VIII. Comptes d'ordre.			
		1,816	55 Râtes des loyers.
		342,849	57 Prorata d'intérêts sur articles de l'actif (voir détail dans le compte de profits et pertes).
844,666	12		
81,601,109	49		
I. Emission de billets.			
		Billets en circulation	11,633,250
		Propres billets en caisse	366,750
		(voir annexe n° 1)	12,000,000
II. Engagements à courte échéance.			
		(Remboursables au plus tard dans les 8 jours.)	
		Comptes de virements et de chèques	206,972
		Banques d'émission suisses, comptes créanciers	56,687
		Correspondants créanciers	546,954
		Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)	8,341,219
		Comptes courants débiteurs, momentanément créanciers	266,658
		Consignations judiciaires (voir annexe n° 4)	644,159
		Intérêts et coupons échus et non perçus	102,446
		Intérêts et dividendes échus et non encaissés	5,745
		Divers:	
		Coupons	99,571
		Valeurs en commission	29,460
129,032	60		
		Tantièmes	20,000
10,819,875	80		
IV. Autres engagements à terme.			
		(Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)	
		Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obligations, etc.) échus ou dont le remboursement peut être exigé dans le courant de l'année prochaine	14,933,189
		Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obligations, etc.) dont le remboursement ne peut avoir lieu dans le courant de l'année prochaine	25,310,400
40,243,589	76		
V. Comptes d'ordre.			
		Réserve pour pertes éventuelles (y compris l'allocation de 1896)	1,400,000
		Réescote sur articles de l'actif (voir détail)	293,984
		Prorata d'intérêts sur articles du passif (voir détail dans le compte de profits et pertes)	728,777
		Bénéfice net à répartir pour l'année 1896	720,000
3,142,762	—		
VI. Fonds propres.			
		Capital versé	12,000,000
		Fonds de réserve statutaire	3,275,000
		Reserve spéciale pour hôtel de la banque	619,881
		(y compris l'allocation de 1896.)	15,894,881
15,894,881	93		

Annexes au bilan annuel de la Banque cantonale vaudoise au 31 décembre 1896.

Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1896.

	Emission		
	En caisse	En circulation	Total
2,000 billets de fr. 1000	fr. 2,000,000	1,917,000	83,000
4,000 " " " 500	" 2,000,000	1,944,000	56,000
60,000 " " " 100	" 6,000,000	5,837,200	162,800
40,000 " " " 50	" 2,000,000	1,935,050	64,950
106,000 billets	= fr. 12,000,000	11,633,250	366,750

Annexe n° 3. Comptes courants créanciers.

L'article 38 des statuts, 2^{me} alinéa, est ainsi conçu:
"Pour le paiement des sommes excédant fr. 10,000, un avis préalable peut être exigé."

Les comptes courants créanciers se répartissent en:

a. 2265 comptes avec un avoir au-dessous de fr. 10,000 fr. 3,790,025.—
111 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 10,000,
à fr. 10,000 par compte fr. 1,110,000.—
7 comptes avec conditions spéciales " 700,000.—
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours fr. 5,600,025.—

b. 118 comptes, avoir au-dessus de fr. 10,000, remboursables éventuellement après 8 jours " 2,741,194.35
Remboursables dans la règle dans les 8 jours fr. 8,341,219.35

Annexe n° 4. Consignations judiciaires.

Article 4 du règlement:

"La banque pourra exiger que les prélèvements supérieurs à fr. 5000 lui soient dénoncés au moins 10 jours à l'avance."

Les comptes de dépôts en consignation se répartissent en:

a. 345 comptes avec un avoir au-dessous de fr. 5000	fr. 187,891.06
24 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 5000, à fr. 5000 par compte	" 120,000.—
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	fr. 307,891.06
b. 24 comptes, avoir au-dessus de fr. 5000, remboursables éventuellement après 8 jours	" 336,268.65
Remboursables dans la règle dans les 8 jours	fr. 644,159.71

Annexe n° 2. Inventaire des titres.

Nombre	Désignation	Nominal	Cours	Somme	Totaux	Nombre	Désignation	Nominal	Cours	Somme	Totaux	
I. Obligations.						II. Actions.						
a. Titres constituant le fonds de réserve statutaire.						Report						
6500	3 1/2 % Oblig. Jura-Simplon . . .	3,250,000	100	3,250,000	3,250,000	14122	Report			4,995,000	3,250,000	
b. Titres à la disposition de la banque.						45 4 1/4 % Oblig. Correct. de la Gryonne						
100	4 % Oblig. Autriche dette, or	100,000	100	250,000		45	4 1/4 % Oblig. Correct. de la Gryonne	45,000	100	45,000		
1030	3 1/2 % Emprunt vaudois	515,000	100	515,000		90	4 1/4 % Marais de l'Orbe . . .	90,000	100	90,000		
200	4 % Rente hongroise . . .	200,000	100	500,000		3	6 % Equitable Gas Light	3,000	100	15,000		
886	3 1/2 % Châtelard Emprunt	418,000	100	418,000		17	5 % do.	17,000	100	85,000		
800	4 % Apples-l'Isle . . .	400,000	95	380,000		22	6 % Fort Wayne Gas . . .	22,000	95	104,500		
2000	4 % Bière-Apples-Morges	1,000,000	95	950,000		21	6 % Indianopolis Gas . . .	21,000	97	101,350		
100	4 1/4 % Central vaudois . . .	100,000	70	70,000		72	6 % Lafayette Gas . . .	72,000	90	324,000		
20	5 % Chicago-Milwaukee . . .	20,000	100	100,000		20	6 % Logansport Gas . . .	20,000	95	95,000		
12	4 % Glion-Naye . . .	12,000	100	12,000		1600	4 % Navigation sur le lac de Lugano . . .	1,600,000	98	1,568,000		
90	3 1/2 % Jura-Simplon . . .	45,000	100	45,000		343	4 1/4 % Pasta hoirie . . .	343,000	100	343,000		
1000	4 % Lausanne-Echallens	500,000	70	350,000		2	5 % Rescriptions franç. sur l'Annam . . .	169,801	100	169,801		
19	6 % Louisville-Nashville	19,000	100	95,000		7	5 % St-Paul Gas Light . . .	7,000	90	31,500		
20	6 % Métropol.-Elevated . . .	20,000	100	100,000		377	4 % Société électr. d'Aubonne	188,500	99	186,615		
20	5 % New-York-Ontario . . .	20,000	100	100,000		20	5 % United Tract. Electric	20,000	100	100,000		
149	4 % Tramw. lausannois . . .	74,500	100	74,500		III. Actions.						
100	4 % Banque foncière du Jura . . .	100,000	100	100,000		114	Actions Gaz de Lausanne . . .		fr. 50	5,700		
381	3 1/2 % Caisse hypothécaire fribourgeoise . . .	190,500	100	190,500		700	Jura-Simplon, privilégiées	350,000	100	350,000		
745	4 % Correct. de la Broye	745,000	100	745,000		299	Société des eaux de Lausanne	149,500	20	29,900		
14122	Report			4,995,000	3,250,000	169	Société des glaces de Joux	84,500	35	29,575		
						53	Titres divers	18,500		14,127	90	
						18096					11,938,568	90

Insertionspreis:
Die halbe Spaltenbreite 30 Cts.
die ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Prix d'insertion:
30 cts. la petite ligne,
50 cts. la ligne de la largeur d'une colonne.

Unentbehrlich für jedermann.

Brockhaus' Konversationslexikon

14. vollständig neubearbeitete Auflage.

Wertvoller Hausschatz.



Wertvoller Hausschatz.

vollständig in 16 Bänden, hochelegant gebunden.

Preis pro Band Fr. 13. 35

wird bei Bestellung sofort komplett geliefert gegen monatliche Abonnements-Nachnahmen von Fr. 6. — von **J. Hallauer**, Buchhandlung, **Oerlikon-Zürich.** (688¹)

MAISON FONDÉE EN 1811

BOUVIER FRÈRES

NEUCHÂTEL (SUISSE)

SWISS CHAMPAGNE



DOUX TRÈS SEC
MI-SEC BRUT
SEC ROSÉ

TIMBRES CAOUTCHOUC EN TOUS GENRES
Cachets à cire Plaque de portes
LUTZ-BERGER
FABRIQUE DE TIMBRES
ATELIER DE GRAVURE
I. MOLE I.
NEUCHÂTEL

Chablons. Timbres
Festonneurs. à Composer
→ Livraison prompte et soignée. ← Timbres pour emballages.

Fabrique suisse de machines à coudre

„HELVETIA“

Lucerne. (108¹⁹)

Machines pour familles et ateliers,
Installations pour force motrice.

Nos machines sont construites de matières brutes de premier choix et ajustées scrupuleusement.

Où l'on ne connaît pas nos représentants on est prié de s'adresser directement à la fabrique.

Nous cherchons partout de bons représentants.



Genève 1896: Médaille d'argent.

Italie

Agence d'affaires
Contentieux commercial
G. Saxer
(307) 19, Rue Alfieri, Turin

Références de premier ordre

Garantit echtes gelbes
Bienen-Wachs
von bester Qualität, liefert billigst
Otto Amstad, Beckenried, Unterwalden.
(Ich bitte, meine Firma ganz anzuschreiben.) (4⁸⁰)

Kommissions- und Geschäfts-Bureau
Conrad Frank, Luzern
empfiehlt sich für
Inkasso, Diskonto und Information.

Union suisse pour la sauvegarde des crédits
Genève — Placé du Molard, 9, au 2^{me} étage — **Genève**
Gérant: **M. L. Rambal** (238¹¹)
Renseignements commerciaux, recouvrements.